

Elles jettent leur argent à la poubelle

De qui s'agit-il ? Eh bien, devinez... Des personnes incontinentes qui vivent à domicile dans une commune qui a adopté la récolte des déchets par containers à puce...

Tout le monde se félicite de la qualité du tri des déchets en Belgique. À l'échelle européenne, il paraît que nous sommes particulièrement performants ! Oui, le poids des déchets « tout venant » fond littéralement là où la récolte des déchets se fait par containers à puce. Quand la récolte est facturée au poids, d'une moyenne de 179 kilos par an et par habitant dans les communes qui récoltent les déchets en sacs, on passe à une moyenne de 102 kilos, une performance qui descend même en dessous des 70 kilos à Baelen et à Olne.

En province de Liège, près des 2/3 des communes affiliées à Intradel ont adopté la récolte des déchets par containers à puce. Le Gouvernement wallon exerce une pression non dissimulée sur les communes pour qu'elles fassent toutes le pas. L'objectif est louable : réduire au maximum le poids des déchets non recyclables.

Intradel facture ses prestations aux communes qui répercutent leurs frais sur les habitants. Elles sont libres de choisir le tarif. Elles sont toutefois tenues de respecter le « coût vérité » (marges de 95 à 110 % de leurs frais).

Le tarif se répartit entre une part forfaitaire appliquée à chaque ménage et une part proportionnelle au poids des déchets excédentaires. La part forfaitaire permet de financer la récolte des papiers et cartons, des sacs PMC, mais aussi l'accès gratuit aux recyparcs et aux bulles à verre. Elle inclut un forfait de déchets « tout venant » et de déchets organiques. A cette part forfaitaire s'ajoute une taxe dite « proportionnelle » dont le montant dépend du poids des déchets excédant le forfait de déchets tout venant et de déchets verts. Ainsi, afin d'encourager le tri, les communes privilégient les bons trieurs. Au-delà d'un quota considéré comme incompressible, elles facturent au prix fort la récolte des déchets excédentaires.

Mais en quoi les personnes incontinentes jettent-elles leur argent à la poubelle ?

Comme les déchets végétaux, les résidus de nourriture et les cartons souillés, les langes des bébés finissent dans le container vert. Ils font partie des déchets valorisés en biométhanisation pour produire de l'électricité. Les résidus sont épandus sur les cultures comme engrais.

Si les langes des plus jeunes sont recyclés, il n'en va pas de même pour les protections des adultes ! Le risque est trop important qu'ils contiennent des résidus médicamenteux néfastes dans la filière du recyclage des déchets organiques. De ce fait, ils doivent être déposés dans les poubelles « tout venant ».

On l'a vu, la tarification appliquée par les communes valorise les bons trieurs. Rien - ou si peu - n'est prévu pour celles et ceux qui sont contraints de remplir leurs poubelles noires avec leurs langes usagers. Nous connaissons ainsi une personne qui « produit » plus d'une tonne de déchets par an. On est très loin de la moyenne de 102 kilos !

Nous estimons - il y a de grandes différences interpersonnelles - que l'incontinence urinaire et fécale génère jusqu'à 2,9 kilos de déchets quotidiens, soit près de 1100 kilos par an.

La question du jour : quel est l'impact de cette « production » sur la facturation ?

La plupart des communes accordent une réduction aux personnes incontinentes. Prenons un exemple parmi d'autres : Germaine et André vivent dans leur maison à Sprimont. Germaine est incontinente. La taxe forfaitaire à charge d'un couple de Sprimontois s'élève à 95 € pour 2017 et comprend 25 levées et un maximum de 50 kg de déchets tout-venants par personne et par an.

À la taxe forfaitaire s'ajoute une taxe variable dont le montant dépend du poids excédentaire. Calculé sur base d'une production de déchets ménagers « ordinaire de 80 kg par personne (160 kg pour un couple), à quoi s'ajoutent 1.040 kg de langes usagés, la taxe totale s'élève à :

- Coût des 27 levées supplémentaires à 1 € la levée (l'incontinence impose une levée par semaine) : 27 €
- Coût de la tranche de 51 à 80 kg par personne (soit 60 kg pour le couple) : 15 €
- Au-delà de 80 kg par personne, facturation des kilos supplémentaires à 0,50 € le kilo (correspondant à un poids total de 1200 kg de déchets tout-venants facturés à 0,50 € le kilo à partir de 160 kilos) : 520 €

En théorie, la taxe variable s'élève donc à 562 € qui s'ajoutent aux 95 € à charge des ménages sprimontois de 2 personnes.

Sprimont accorde aux personnes incontinentes (comme aux dialysés et à celles qui produisent de grosses quantité de déchets pour raison médicale) une réduction de moitié de la part variable de la redevance. Dans l'exemple de Germaine et André, cette réduction s'élève à 281 €.

André et Germaine paient à leur commune une redevance de $95 + 281 \text{ €} = 376 \text{ €}$ par an. Mais si Germaine n'était pas incontinente, elle paierait 110 €.

Et Sprimont fait clairement partie des très bons exemples ! Pour André et Germaine, le surcoût de l'incontinence s'élève malgré tout à 266 € ($376 - 110$). Chaudfontaine a adopté une ligne de conduite comparable : le poids des déchets servant au calcul de la redevance est réduit de moitié.

La majorité des communes a mis en place un tarif préférentiel, mais l'impact de la réduction est souvent bien modeste. A Braives, le quota de déchets inclus dans la taxe forfaitaire a été porté à 120 kg. La réduction est fixée à Olne (maximum 100 € par an), à Marchin (80 €), à Modave (25 €) et à Waremme (15 €). Or, à Waremme, un ménage comparable à André et Germaine (production annuelle de 1.200 kg) payera $652 - 15 = 637$ €. La réduction représente 2,3 % du total de la taxe d'enlèvement des déchets. Si ce couple ne produisait que 160 kg de déchets par an (déchets tout venants ordinaires), il ne paierait que 118,30 €. Le surcoût lié à l'incontinence s'élève donc à $637 - 118,30 = 518,70$ €.

Aucune réduction n'est annoncée à Oreye, Fexhe-le-Haut-Clocher, Herve et Berloz.

Enfin, mentionnons que, dans les communes qui ne facturent pas encore la récolte des déchets au poids - rappelons qu'elles sont dans une période de surcis - le surcoût de l'incontinence peut être estimé entre 60 et 75 € par an.

Et si on mutualisait la charge de l'incontinence ?

On le mesure, les réductions communales sont loin de compenser l'impact du surcoût de l'incontinence.

Mutualiser, cela signifierait répartir le surcoût de la taxe à charge des personnes incontinente sur l'ensemble des contribuables.

Pour mutualiser le coût de l'incontinence, il nous faut évaluer le nombre de citoyens qui recourent aux réductions tarifaires dans les communes où elles existent. Nous avons donc interrogé certaines communes qui ont adopté la récolte des déchets ménagers par containers à puce. Nous disposons d'une estimation (voire de données précises) pour 11 entités (Anthisnes, Awans, Braives, Esneux, Fléron, Hannut, Marchin, Modave, Remicourt, Sprimont et Waremme). Ces communes totalisent un peu plus de 110.000 habitants et ont enregistré 300 demandes de tarif réduit pour incontinence, soit une moyenne de 2,7 pour 1.000 habitants. Nous n'avons pas pu pousser nos investigations jusqu'à l'évaluation de la moyenne statistique des factures à charges des ménages où vit une personne incontinente, ce qui devrait être fait avant de chiffrer l'éventuelle augmentation générale de la facture de chaque ménage. La mutualisation ne devrait cependant pas représenter une augmentation « insupportable ».

Mais comment faire en attendant une hypothétique mutualisation du surcoût ?

Le règne de la débrouille !

On nous a rapporté le cas d'une famille qui fait sécher les langes usagés dans le garage. Beurk ! Est-ce le prix à payer pour réduire la facture ? Rassurez-vous, il y a

d'autres pistes de solution ! Certes moins indignes, ces pistes tiennent quand-même franchement de la débrouille.

1. Orienter vers le CPAS : Faute de mieux, dans l'état actuel des choses, Intradel et les services sociaux ont pris l'habitude d'orienter les personnes concernées vers leur CPAS. Cette formule ne fait que déplacer le problème, sans agir sur le phénomène. De plus, l'aide sera accordée au cas par cas, dans une perspective d'assistantat.
2. Retarder au maximum l'utilisation de langes : On sait que certains médicaments ont des effets laxatifs ou diurétiques. Il est peut-être possible de prescrire des spécialités à l'impact thérapeutique équivalent sans avoir ces effets indésirables... Nous sommes conscients que l'impact de cette mesure risque d'être dérisoire ou tout à fait temporaire. Mais toutes les stratégies méritent d'être étudiées, y compris d'inciter une personne qui a une incontinence partielle à la contrôler au maximum.
3. Recourir à une société privée : Les déchets des collectivités sont enlevés par des sociétés qui, mises en concurrence entre elles, facturent leurs prestations au meilleur coût pour le client. C'est par cette filière que sont évacués les langes usagers des maisons de repos et des services d'hébergement pour personnes handicapées adultes. La formule pourrait être moins coûteuse pour une personne qui vit à la maison, à condition de disposer d'un emplacement accessible de la rue pour déposer un container de minimum 240 litres. Un premier sondage indique que l'effet sur la facture pourrait représenter une réduction de moitié, voire davantage. Parmi d'autres, les sociétés Deveux et Suez R&R Wallonie sont disposées à remettre une offre aux particuliers. Il faut toutefois prendre en compte le coût de la redevance communale de base puisque la commune devrait encore assurer la récolte des papiers-cartons, des déchets verts, des sacs PMC et couvrir les frais de fonctionnement des infrastructures collectives (recyparcs, bulles à verres).

Et si les communes modifiaient leur règlement !

On pourrait imaginer que des réductions tarifaires spécifiques compensent totalement le surcoût. Certaines communes tentent l'expérience à partir de 2017. Il faut toutefois se rappeler que les communes restent libres d'établir leur tarif. C'est le principe de l'autonomie communale. Elles sont néanmoins tenues de respecter le sacro-saint « coût vérité », donc d'établir leur tarif en conséquence.

Gérard Silvestre (avec l'aide de Mathieu Monfils, de Guy Deseyn, d'Elvire Geuzaine et de Mireille De Ryck)